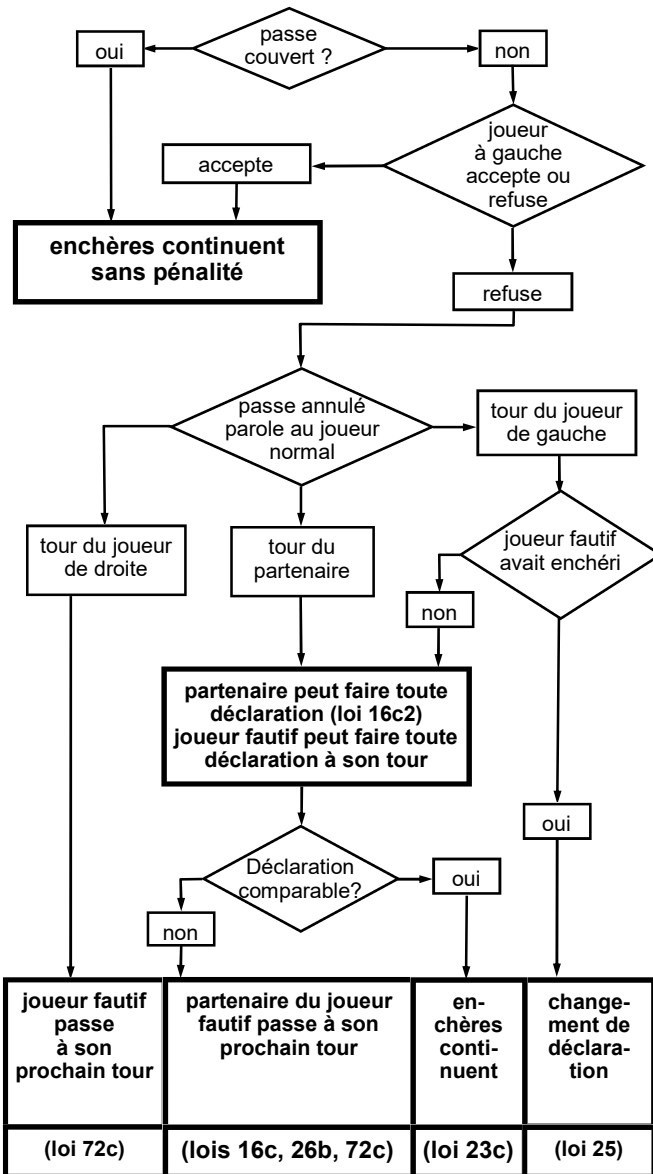
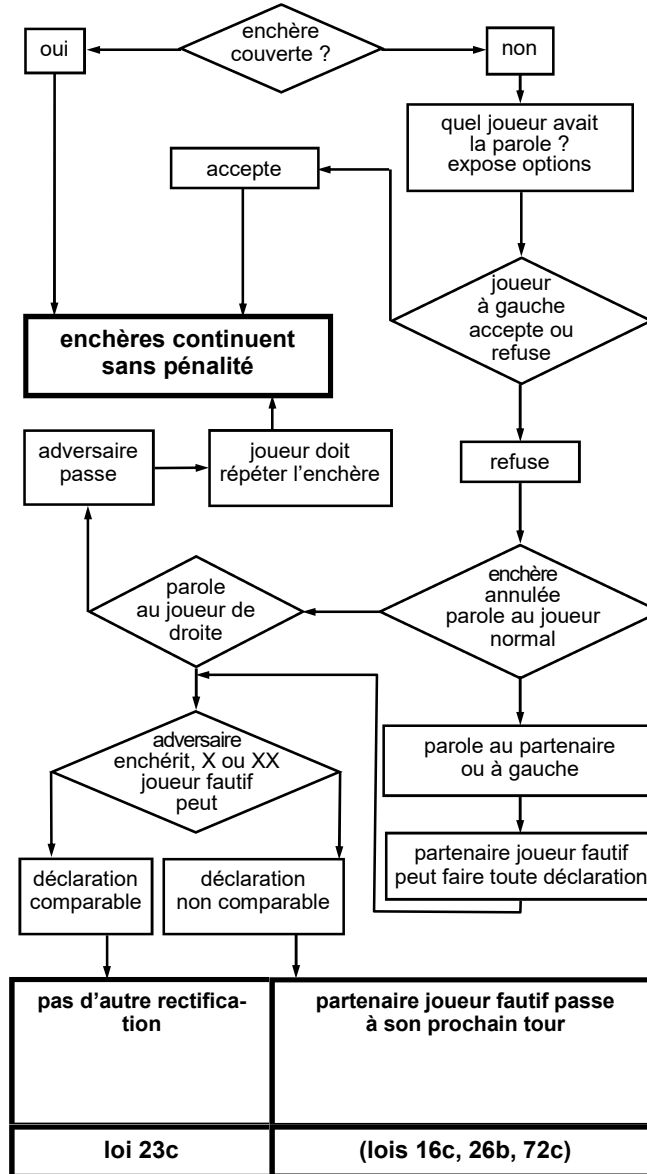


## Passé Hors Tour (Loi 30)



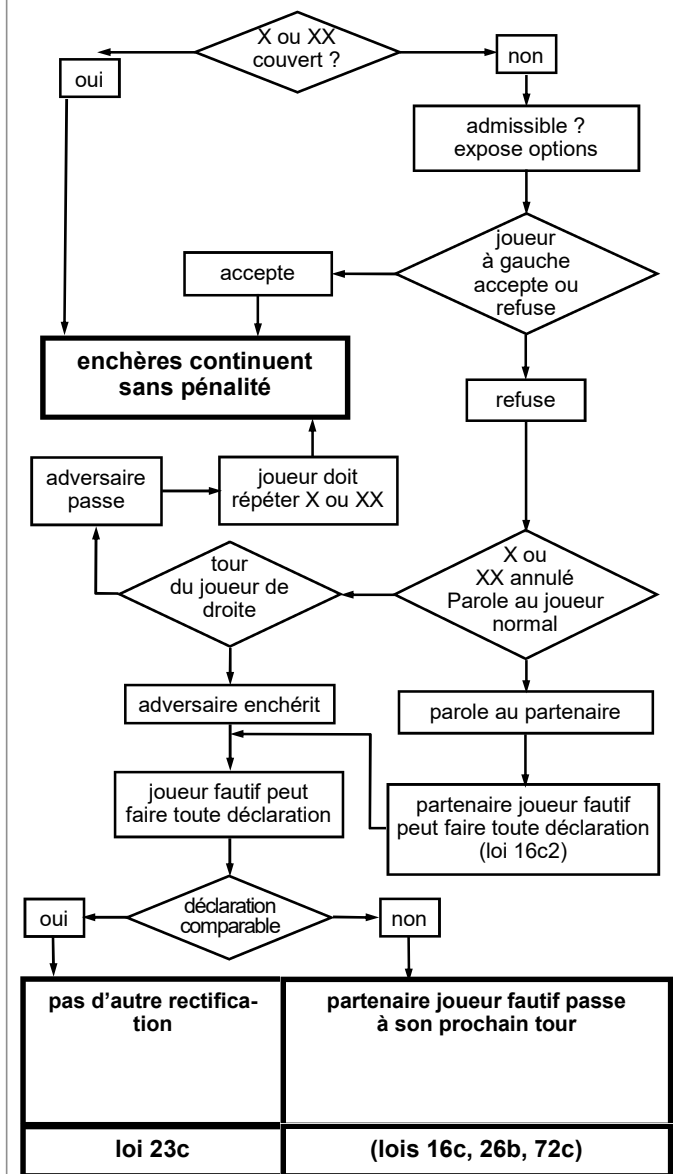
Code 2017—Alain Raynaud

## Enchère Hors Tour (Loi 31)



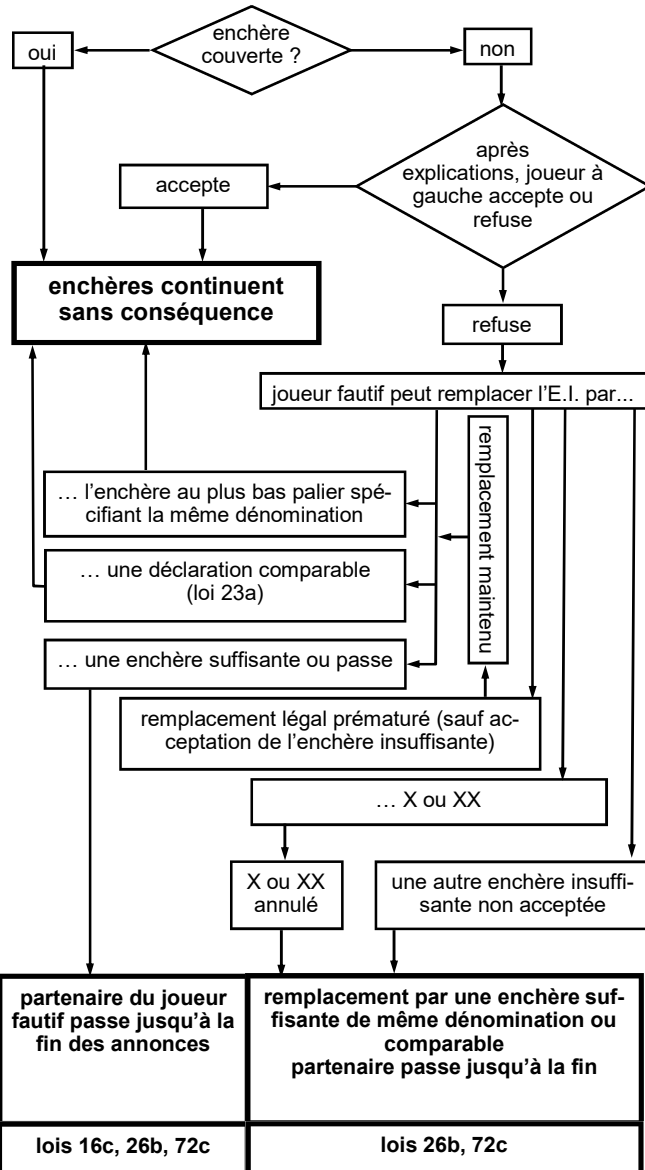
Code 2017—Alain Raynaud

## X et XX Hors Tour (Loi 32)



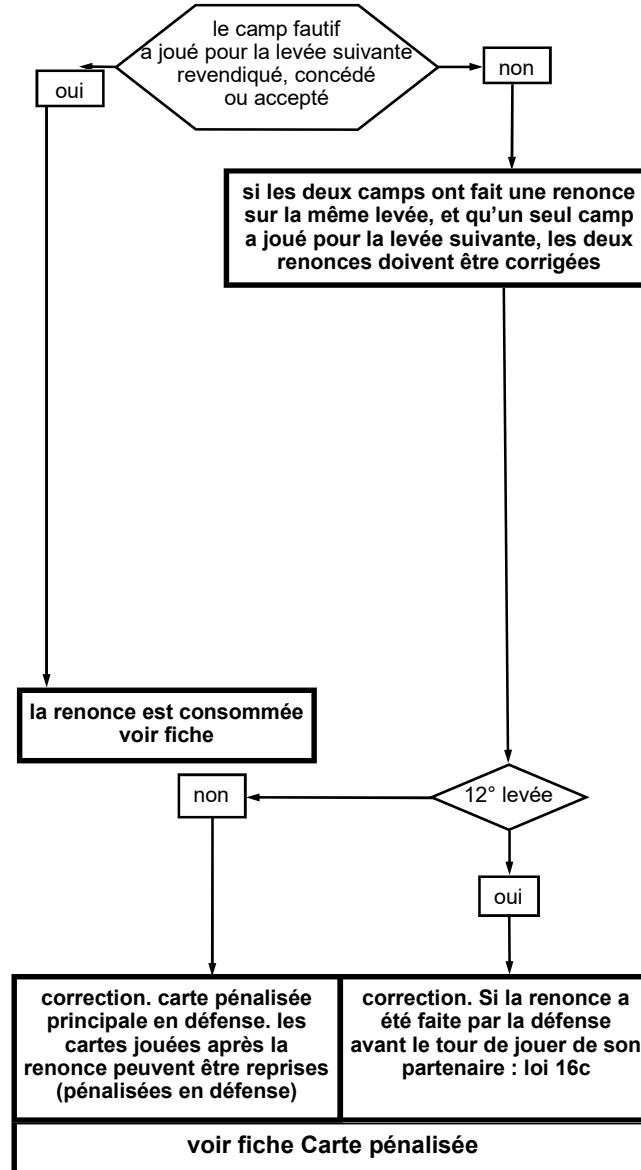
Code 2017—Alain Raynaud

## Enchère insuffisante (Loi 27)



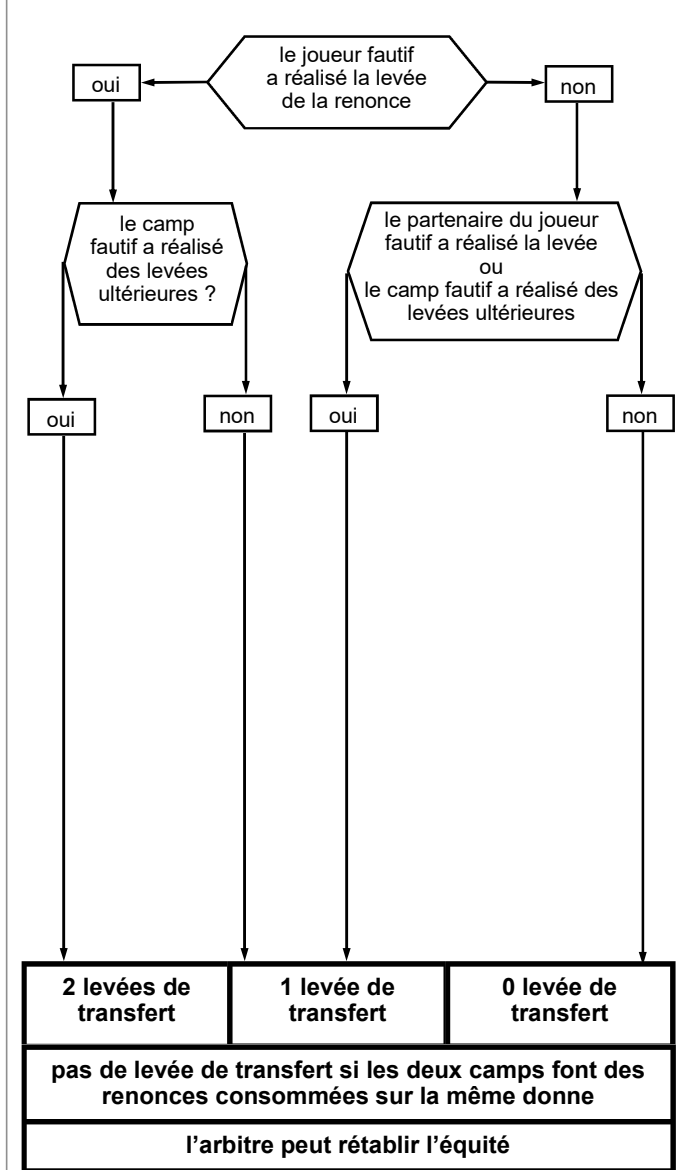
Code 2017—Alain Raynaud

## Renonce (Lois 62 & 63)



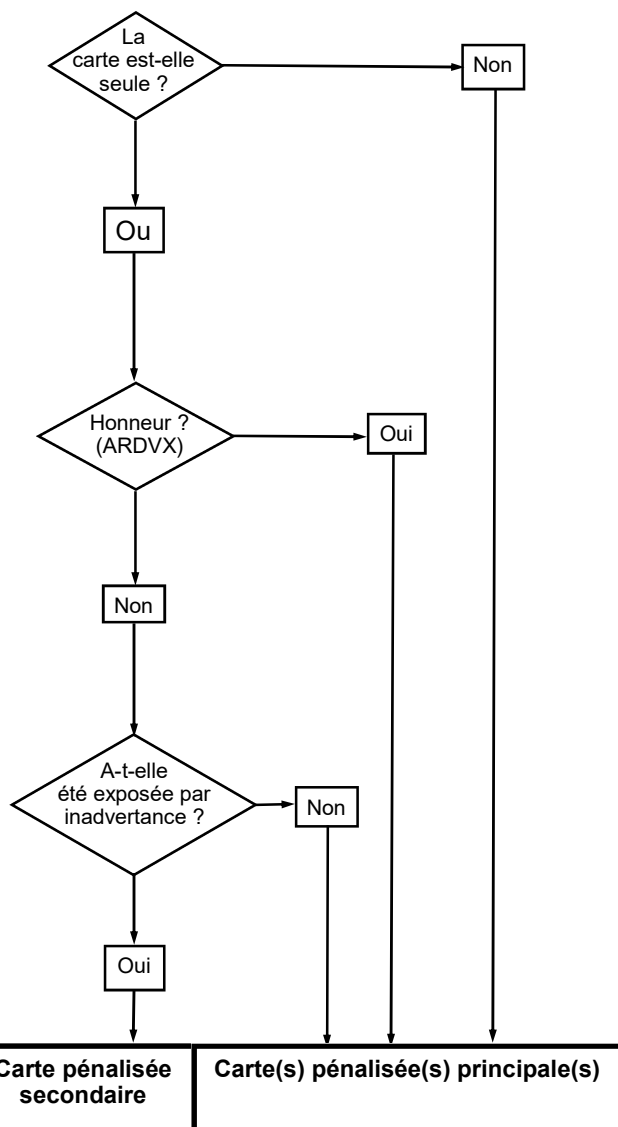
Code 2017—Alain Raynaud

## Renonce consommée (Loi 64)



Code 2017—Alain Raynaud

## Cartes pénalisées (Lois 49 & 50)



Code 2017—Alain Raynaud

## Cartes pénalisées (Lois 50 & 51)

### Cartes(s) pénalisée(s) principale(s)

Le joueur fautif DOIT jouer sa carte pénalisée à la première occasion pour fournir, attaquer, défausser ou couper. S'il a plusieurs cartes pénalisées, le déclarant choisit celle qui doit être jouée.

Le déclarant peut exiger ou interdire au partenaire l'attaque dans la couleur de la carte pénalisée, tant qu'il conserve l'attaque. Dans ce cas la carte est ramassée et n'est plus pénalisée.

Le déclarant peut laisser libre le choix de l'attaque au partenaire, alors la carte reste pénalisée.

Cartes pénalisées dans plusieurs couleurs ; le déclarant peut :

- Exiger l'attaque dans une couleur, toutes les cartes de cette couleur sont dépenalisées
- Interdire l'attaque dans une ou des couleurs, toutes les cartes de cette (ces) couleur(s) sont dépenalisées
- Laisser l'attaque libre, toutes les cartes restent pénalisées

### Carte pénalisée secondaire

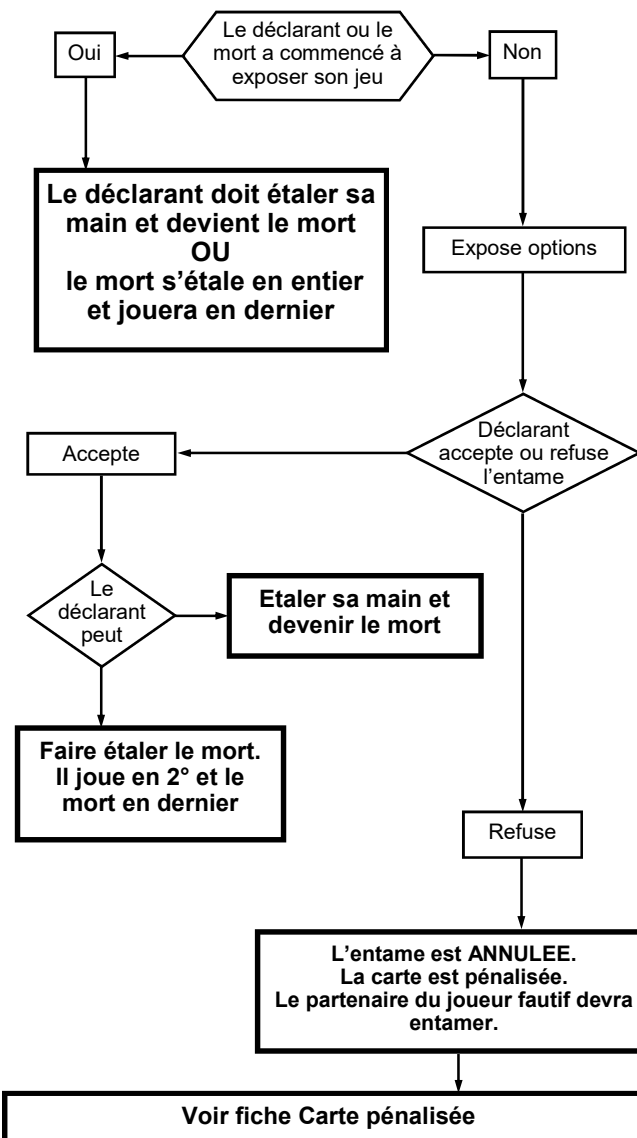
Le joueur fautif ne peut fournir ou attaquer aucune carte INFÉRIEURE A UN HONNEUR (ARVDX) dans la couleur de la carte pénalisée avant d'avoir joué cette carte. Il n'est pas obligé de fournir cette carte à la première occasion, ni en attaquant, en fournissant, en défaussant ou en coupant.

Le partenaire du joueur fautif n'est soumis à aucune pénalité d'attaque.

L'arbitre peut accorder une marque ajustée (Loi 16)

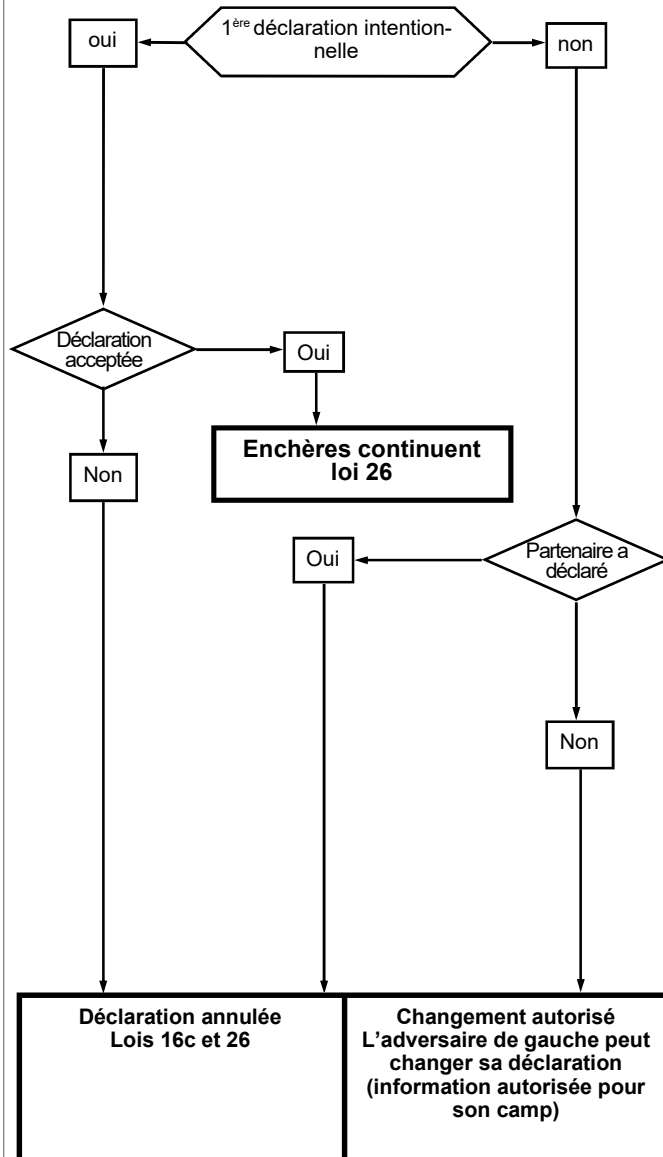
Code 2017—Alain Raynaud

## Entame hors tour (Lois 53 & 54)



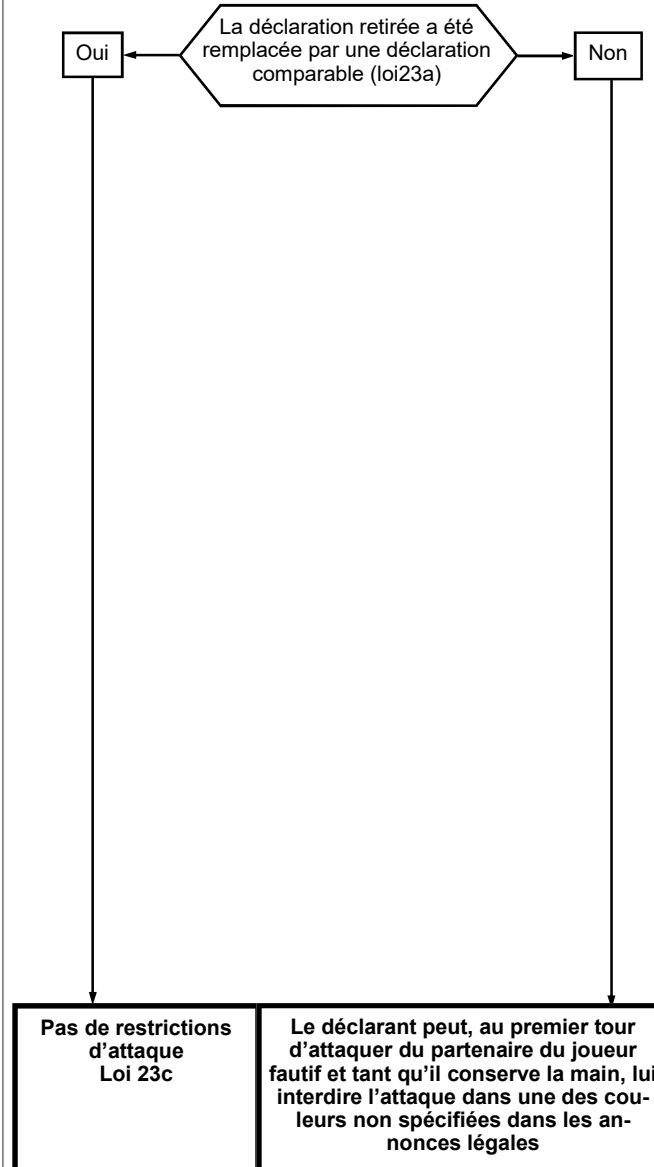
Code 2017—Alain Raynaud

## Change<sup>ment</sup> de déclaration (Loi 25)



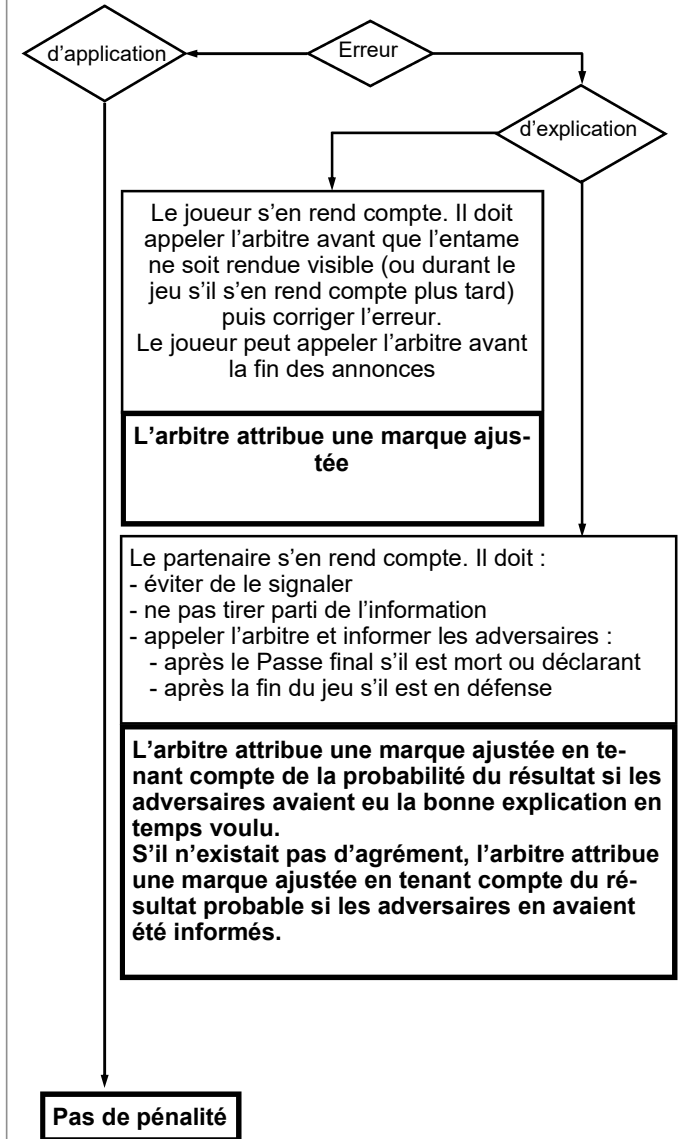
Code 2017—Alain Raynaud

## Déclaration retirée, pénalités d'attaque (Loi 26)



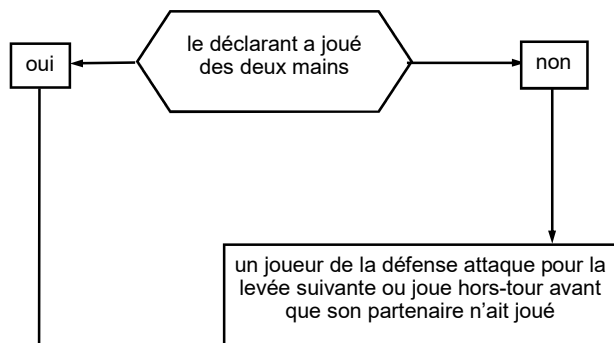
Code 2017—Alain Raynaud

## Agréments (Lois 40 & 75)



Code 2017—Alain Raynaud

## Attaque et jeu prématuré (Loi 57)



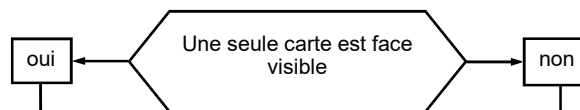
joueur de la défense non fautif

le déclarant peut :

- exiger que le partenaire joue sa plus forte carte dans la couleur attaquée
- exiger qu'il joue la plus petite
- interdire au partenaire de jouer dans une autre couleur qu'il précisera
- exiger que le partenaire joue dans une autre couleur qu'il précisera

un jeu prématuré (mais non une attaque) du déclarant est une carte jouée

## Cartes simultanées (Loi 58)

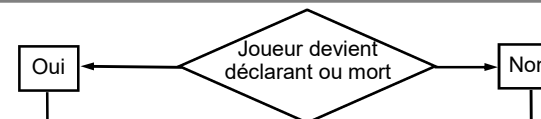


Cette carte est jouée. Les autres cartes sont reprises sans conséquence

Le joueur joue la carte qu'il veut. S'il est en défense, toute autre carte exposée est pénalisée (voir loi 50) Une carte jouée par l'adversaire avant la reprise de la carte peut être retirée sans conséquence

une attaque ou un jeu fait simultanément avec une attaque ou un jeu légal d'un autre joueur est considéré comme consécutif

## Carte exposée pendant les annonces (Loi 24)

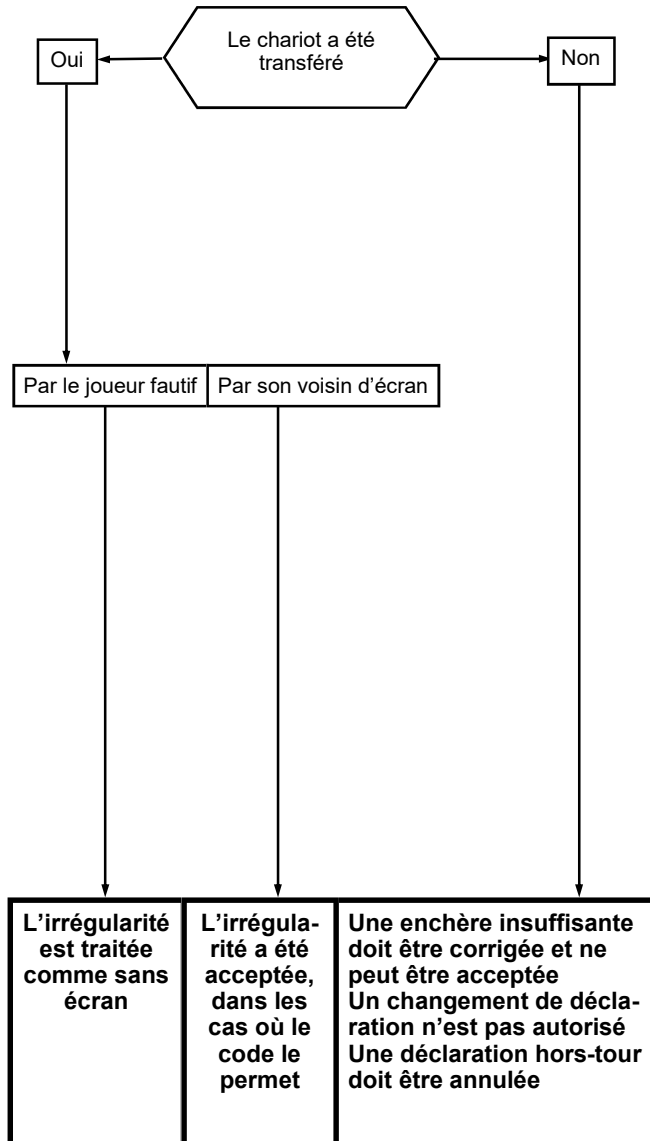


Il reprend ses autres cartes

- Petite carte non attaquée prématurément : pas d'arbitrage
- Un seul honneur ou une carte attaquée prématurément : le partenaire doit passer à son prochain tour
- Deux cartes ou plus exposées : le partenaire doit passer à son prochain tour

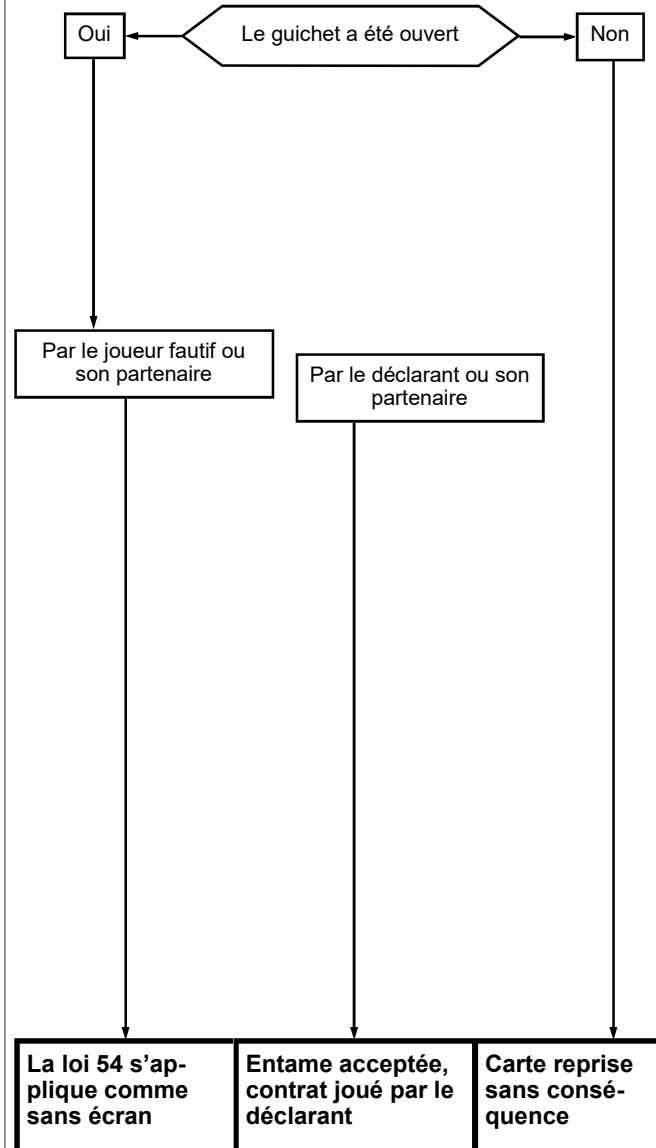
La loi 272c peut être appliquée

## Arbitrage avec écrans



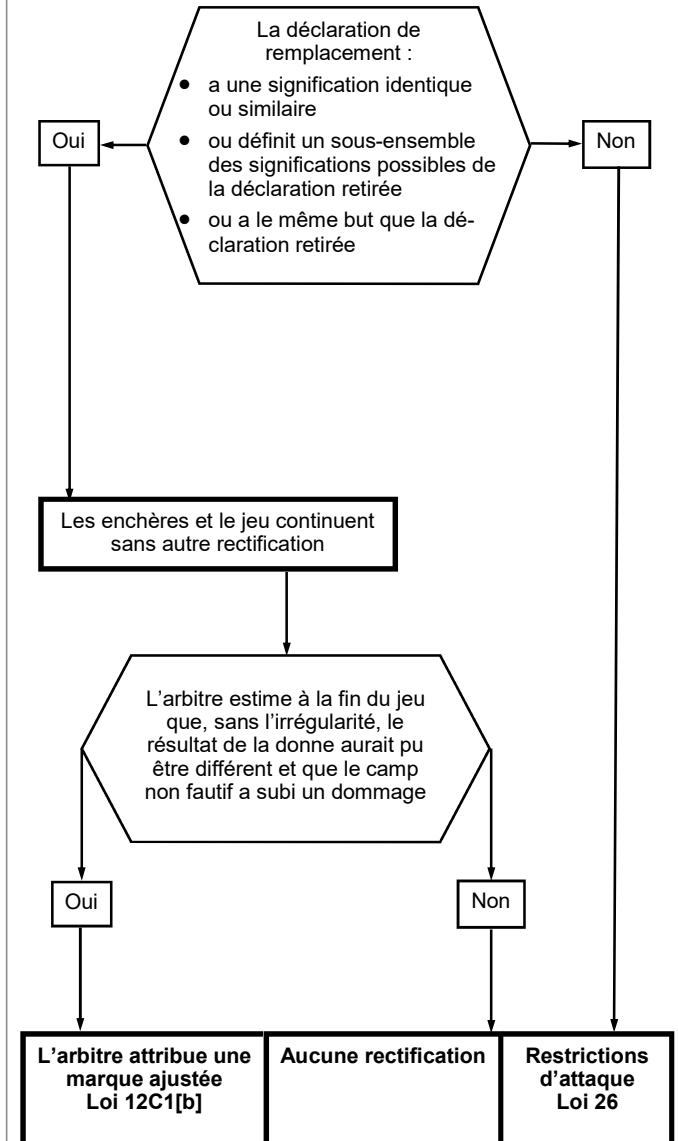
Code 2017—Alain Raynaud

## Entame hors-tour avec écran



Code 2017—Alain Raynaud

## Déclaration comparable (loi 23)



Code 2017—Alain Raynaud